

FORMATION – Droit social et santé/ sécurité au travail - Le nouveau document unique

**L'entreprise et son environnement sont en constante évolution.
Se former, c'est comprendre, anticiper, optimiser.**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir et maintenir des connaissances juridiques et pratiques nécessaires à la gestion des Ressources Humaines permettant de mettre en œuvre, en fonction des situations rencontrées, les règles de droit de la sécurité sociale applicables au thème.
- Décrypter les dispositions de la loi « Santé au travail » relatives au Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) afin de savoir les mettre en œuvre dans l'entreprise
- Identifier les opportunités et adapter les pratiques sociales au sein de l'entreprise.

PUBLIC ET PREREQUIS

Dirigeants et Collaborateurs de la fonction RH
(Assistant/responsable RH et paye/comptabilité, DRH, juristes...),
Responsables QHSE, sécurité, IPRP

Aucun prérequis

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES / ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation est assurée par un avocat ayant la pratique du droit de la sécurité sociale et la connaissance des réalités de l'entreprise ; elle donne lieu à la remise d'un support pédagogique. Les connaissances sont mises en œuvre à travers des exemples et des cas pratiques, tirés de l'expérience professionnelle des formateurs. L'évaluation de la formation (questionnaire de satisfaction) et l'évaluation des acquis de la formation (QCM corrigé collectivement) sont réalisées en fin de formation. Une attestation individuelle de suivi de la formation est remise au terme de la formation.

LIEU / MODALITES

Formation organisée à distance le 23 juin 2022 de 13h30 à 17h
Groupe limité à 15 stagiaires

Les Personnes souhaitant bénéficier de modalités spécifiques sont invitées à se mettre en lien avec le « contact » ci-dessous afin qu'il leur propose la solution la mieux adaptée à leur besoin.

Contact stagiaires et entreprise / conseils pédagogiques
Géraldine EMONET g.emonet@acd.fr - 03 83 27 21 35

COUT DE LA FORMATION

380,00€ HT par stagiaire pour 3 heures 30 (soit 468,00 € TTC)

LE NOUVEAU DOCUMENT UNIQUE

■ ■ ■ LES NOTIONS A MAITRISER POUR ELABORER UN DOCUMENT UNIQUE

- Accident de travail/ accident de trajet, maladie professionnelle, indicateur de la politique de prévention en entreprise
- Les 9 principes généraux de prévention
- Evaluation des principaux risques en entreprise

■ ■ ■ LES CONDITIONS D'ELABORATION, D'ACCESSIBILITE ET DE CONSERVATION DU DOCUMENT UNIQUE ISSUES DE LA LOI SANTE AU TRAVAIL

- Les nouveaux points de vigilance (impact du télétravail, exposition au risque chimique, ...)
- La traçabilité collective des risques
- Le programme annuel de prévention enrichi (retour des facteurs de pénibilité, estimation des coûts et indicateurs de résultats)
- La transmission élargie et dématérialisée
- La nouvelle durée de conservation du document unique

■ ■ ■ DU NOUVEAU POUR LE CSE

- La contribution du CSE à la démarche d'évaluation des risques professionnels et la nouvelle consultation
- Le renforcement de la formation santé, sécurité des membres du CSE

Bulletin de participation

Société :

Adresse :

N° SIRET :

Signataire de la convention de formation et qualité :

.....

Tél direct :

Courriel :

Personne chargée des relations avec l'organisme et les stagiaires (si différente du signataire)

.....

Tél direct :

Courriel :

Coordonnées du(des) participant(s) :

1. **Nom/prénom :**

Fonction : **courriel :**

2. **Nom/prénom :**

Fonction : **courriel :**

Aménagements spécifiques souhaités (Besoins particuliers du participant, Personne en situation de handicap ...)

.....

.....

Bulletin à renvoyer à : g.emonet@acd.fr

À la réception de votre bulletin de participation, nous prendrons contact avec vous et une convention de formation sera établie (sous réserve d'un nombre minimum de participants et des places disponibles).